



Procès-verbal du conseil municipal du 23 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, maire.

Membres en exercice : 13

Quorum : 7

Étaient présents : Mmes et MM. Jacques DESPLEBIN, Andrée GERLAND, Annette HENAULT, Yannick JAUCEN, Denis LACOUR, Isabelle LAPLANCHE, Yann MÉHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES, Fabrice PITAUD, Céline RIQUER

Excusées : Mme Anne-Claire SIMON a donné son pouvoir à M. Vivian PERROCHES, Mme Florence TUCHOLSKI

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAPLANCHE

Assiste : M. Ronan KERDELHUÉ, secrétaire de la collectivité

M. le maire informe le conseil municipal des pouvoirs donnés.

Mme Isabelle LAPLANCHE est désignée secrétaire de séance.

✓ **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 avril 2024**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 avril 2024.

01/23-05-2024 Redevance d'occupation du domaine public SRD 2024
--

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R2333-105 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) et notamment l'article L2125-1 ;

Considérant que la mise à disposition du domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité (SRD à 100% sur la commune de Fleuré) donne lieu au versement d'une redevance d'occupation du domaine public. Le calcul s'effectue par tranche de population et une formule d'indexation automatique permet de faire évoluer les redevances au 1^{er} janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie publié au Bulletin officiel du ministère du développement durable, des transports et du logement ;

En 2024, le coefficient index ingénierie est de 1,5617.

Pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants, le plafond de la redevance est de 153 €.

Par conséquent, la redevance maximale pour occupation du domaine public communal pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité est de 239 € (153 € x 1,5617).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide d'appliquer la redevance maximale pour la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- autorise le Maire à émettre le titre correspondant au compte 7032

POUR	12	
CONTRE		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		
RESULTAT DU VOTE	Adopté	

02/23-05-2024 Autorisation implantation armoire fibre

M. le maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre du déploiement de la fibre optique, il est nécessaire d'implanter une armoire fibre Point de Mutualisation de Zone (PMZ) sur le territoire de la commune et que l'emplacement proposé est situé rue des Chênes.

Cette zone a été définie par Orange selon certains critères : sécurité des intervenants, proximité du réseau télécom existant afin de minimiser les travaux de génie civil, encombrement du sous-sol (autres réseaux, racines d'arbres...).

Les dimensions de l'armoire sont les suivantes : hauteur 1680 mm, profondeur 350 mm, largeur 1600 mm. Afin de faire en sorte que l'armoire se fonde au maximum dans l'environnement, plusieurs coloris sont proposés, le choix final revenant à la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- d'autoriser l'implantation d'une armoire fibre PMZ rue des Chênes d'une couleur RAL 6009

<i>POUR</i>	12	
<i>CONTRE</i>		
<i>Abstention</i>		
<i>Ne prend pas part au vote</i>		
RESULTAT DU VOTE	Adopté	

Renouvellement membre commission communautaire « Petite Enfance et Enfance Jeunesse »

M. le maire indique que suite à la démission de Mme Stéphanie NAULET (pour cause de déménagement), il est nécessaire de désigner un conseiller municipal pour siéger au sein de la commission communautaire « Petite Enfance et Enfance Jeunesse ».

Mme Céline RIQUER se déclare volontaire et aucun membre du conseil ne s'oppose à cette nomination.

Point travaux bâtiments

M. le maire donne la parole à M. Yann MÉHEUX-DRIANO, en charge des bâtiments, qui fait le point sur l'avancement du projet de réaménagement de la mairie :

L'appel d'offre a été publié vendredi 17 mai et comprend les lots suivants :

- Lot n°01 : démolitions - déposes
- Lot n°02 : gros œuvre)
- Lot n°03 : charpente - couverture
- Lot n°04 : verrière d'entrée
- Lot n°05 : menuiseries
- Lot n°06 : plâtrerie - isolation
- Lot n°07 : électricité
- Lot n°08 : plomberie
- Lot n°09 : chauffage
- Lot n°10 : peintures
- Lot n°11 : revêtement de sol

Le coût prévisionnel de l'ensemble des lots s'élève à 312 220,74 € TTC auquel il faudrait ajouter 47 682,00 € TTC de frais de maîtrise d'œuvre et d'études complémentaires.

Les entreprises ont jusqu'au 14 juin prochain pour déposer leurs offres qui auront une durée de validité de 120 jours.

M. le maire rappelle qu'une subvention de 30% du montant HT des travaux estimé en janvier, soit 30 % de 352 200 € égale 105 660 €, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), a été accordée par l'Etat. Il souligne que si le coût du projet devait être revu à la baisse (estimation actuelle : 299 918,95 € HT), le montant de la subvention le serait également.

Il indique que les travaux pourraient commencer début octobre pour une durée estimée à huit mois, soit un achèvement envisagé en juin 2025. Il évoque les contraintes à appréhender en termes de gestion du secrétariat, d'achat de nouveau mobilier et de déplacement temporaire de la salle des mariages.

M. Jacques DESPLEBIN évoque la possibilité d'utiliser le bâtiment de la Poste.

M. Yann MÉHEUX-DRIANO informe que des travaux de peinture extérieure des salles socioculturelle et polyvalente vont être entrepris.

Par ailleurs, il indique que des devis ont été établis concernant la réfection des douches et des sols des vestiaires du stade.

M. le maire constate qu'une enveloppe est à prévoir chaque année pour l'équipement sportif.

M. Jacques DESPLEBIN demande si le problème de remontée d'eau à l'école est traité.

M. le maire note que malgré la somme investie et les études entreprises, des dysfonctionnements restent présents.

M. Jacques DESPLEBIN préconise un carottage horizontal pour solutionner ce problème.

M. le maire propose que les commissions bâtiment et école se réunissent à ce sujet.

<p>03/23-05-2024 Sollicitation auprès du Conseil départemental de la Vienne d'une subvention ACTIV'3</p>

M. le maire rappelle que le Conseil départemental de la Vienne peut attribuer chaque année à la commune une dotation de 31 000 € au titre d'ACTIV'3 (Accompagnement en faveur des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne). Il propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre des travaux de réaménagement de la mairie.

Mme Céline RIQUER demande si une partie de l'Activ n'était pas prévu pour le projet Pumptrack.

M. le maire rappelle l'importance de faire une demande sur un projet qui se fera avec certitude car sinon le risque est de perdre la subvention.

Mme Andrée GERLAND demande si quelque chose doit être fait pour faire avancer le dossier Pumptrack et interroge sur la demande d'une dotation au titre d'ACTIV'4 (appel à projets « Plan Sport 2024 - la Vienne en Jeux »).

M. Yann MEHEUX-DRIANO indique que ce dispositif concerne les disciplines pratiquées aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

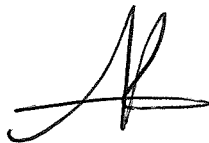
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DÉCIDE de solliciter auprès du Conseil départemental de la Vienne une demande de subvention, d'un montant de 31 000 € au titre d'ACTIV 3 pour l'année 2024

POUR	12	
CONTRE		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		
RESULTAT DU VOTE	Adopté	

La séance est levée à 19h20

La secrétaire de séance
Mme Isabelle LAPLANCHE



Le Maire
Vivian PERROCHES

